

## **ARRÊTÉ**

Le Maire de la commune de BÉDENAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L2213-1  
(Pouvoirs dévolus au maire en matière de police de la circulation et de stationnement),

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8  
(Pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation Avenue des templiers, N°8, 17210 Bédénac en raison de travaux de SOGETREL, 14 Rue Pierre Gauthier 33320 Eysines pour ORANGE UI AQUITAINE, Site Jean-Jacques Bosc, 33000 BORDEAUX.

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** La circulation sera alternée manuellement pendant 15 jours à partir du 30/03/2026 avec empiètement sur chaussée pour pose de conduite sous chaussée et trottoir. Il est interdit de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds.

**Article 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme, mise en place par la société chargée des travaux.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Montguyon est chargé en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bédénac, le 25/03/2026

Le Maire,  
Alain LAPARLIERE

